

ABONNEMENT

saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACÉ DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne, . . . 30
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Do droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 SEPTEMBRE

LA MOBILISATION

Castelnaudary, 9 septembre.

Le général Bréart est arrivé à 3 heures. Il attendait le ministre de la guerre qui devait arriver en gare à 3 heures 40.

Le général de Sonis était présent. A l'heure dite, le train arrivait, et le général Ferron était reçu sur le quai de la gare par le général Bréart, le maire et l'adjoint de Bram. Avec le ministre sont descendus de wagon les généraux Berge, commandant le seizième corps ; Mathieu et Haillet, l'intendant Rossignol, le lieutenant-colonel Mathis, sous-chef de cabinet au ministère de la guerre, et MM. de Hérédia, ministre des travaux publics ; Lax, directeur des chemins de fer.

Une foule considérable attendait le ministre à la gare. Aucun cri n'a été poussé.

Les ministres et les généraux sont montés en voiture précédés d'un piquet de chasseurs et suivis d'un piquet de dragons.

Le général Ferron est descendu au château de Figue et le général Bréart chez M. Denille.

Castelnaudary, 9 septembre.

A sept heures quarante, la fusillade s'engage sur la route de Fanjeaux à Villasavary. La fusillade est, du reste, peu nourrie.

Deux reconnaissances de chasseurs et de dragons viennent de se découvrir.

Une batterie au sud de Villasavary ouvre le feu dans la direction de Prouillé. Les dragons, avançant petit à petit, refoulent les chasseurs, qu'on n'aperçoit plus, et prennent le galop en défilant dans la plaine, le long de la route de Bram.

8 h. 45. — Les deux régiments de dragons et de chasseurs viennent de se rencontrer dans la plaine et ont fait une charge splendide.

La batterie de Prouillé accentue son tir sur Villasavary qui répond moins vivement.

Un combat d'artillerie s'engage avec une

extrême vivacité du côté de Bram.

9 h. — Les troupes d'infanterie, qui étaient massées derrière l'artillerie, au pied de Fanjeaux, prennent à travers champs la direction de Villasavary.

Pendant ce temps, les dragons se massent dans la prairie au sud de la route de Bram, où la canonnade devient violente.

A une heure, le combat s'est terminé par la prise d'assaut des collines, sur lesquelles s'élevait le moulin de la Louve, et qui avaient été protégées par des tranchées-abri ou fortifications.

C'était vraiment fort beau de voir les canons et les caissons descendre des pentes si abruptes, que des charrettes les auraient suivies avec peine, et monter ces mêmes pentes au triple galop.

On a surtout remarqué la vigoureuse défense du 48^e régiment, commandé par le colonel Florentin, dont le poignet, fracassé en 1870, est maintenu dans un énorme bracelet de fer.

Il n'y a pas eu de grande charge de cavalerie.

A l'issue de la bataille, le général Ferron a prononcé, devant les officiers assemblés, une courte allocution dans laquelle il a fait la critique des manœuvres.

Puis il a nommé le général de brigade Clément, commandeur de la Légion d'honneur.

D'autres décorations et médailles militaires seront décernées par le général Bréart demain ou après.

Le général Ferron a annoncé qu'il allait soumettre à la signature du Président de la République, 120 promotions d'officiers supérieurs.

Un fâcheux accident a failli troubler ce beau tournoi militaire. Le cheval du général Bréart, exténué de fatigue, s'est subitement effaîssé. Le commandant du corps d'armée n'a pas été blessé.

Les troupes ont, dans l'après-midi, regagné leurs cantonnements où elles se reposent jusqu'à demain, jour de marche en avant.

LA MOBILISATION ET LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Les jugements de la presse étrangère, au sujet de la mobilisation du 47^e corps, sont très intéressants à recueillir.

Le *Journal de Genève*, qui n'est pas toujours sympathique à la France — il s'en faut — donne l'impression suivante de son correspondant spécial :

« J'en ai assez vu pour affirmer de la manière la plus précise que les opérations effectuées par le 47^e corps d'armée démontrent péremptoirement que les troupes françaises peuvent se mobiliser et se concentrer avec la plus grande rapidité.

» Ce qui m'a le plus frappé, c'est le calme et l'ordre. Dans cette énorme agglomération de réservistes, il ne s'est pas produit le moindre incident. De même le voyage du 10^e régiment de dragons s'est opéré avec la plus parfaite régularité et sans le moindre bruit. Chacun a pris son rôle au sérieux et s'en acquitte avec le plus grand zèle.

« En cas de guerre, l'ennemi ne retrouverait plus devant lui les Français mal préparés de 1870. »

Le journal anglais, le *Standard*, organe de lord Salisbury, après avoir constaté le succès de la mobilisation du 47^e corps d'armée en France, ajoute :

« Quel que soit l'effet que ce succès incontestable puisse produire en Allemagne, c'est un côté de la question qui n'est pas sans importance au point de vue militaire et politique.

» On ne peut mettre en doute que la réussite des expériences de mobilisation ne soit la révélation d'un état de choses que l'Allemagne ne soupçonnait pas. »

Le correspondant du *Standard* à Berlin télégraphie que le principal sujet de discussion dans la presse allemande est la mobilisation française et que l'ensemble des jugements des principaux critiques est favorable.

D'un autre côté, le correspondant parisien du *Standard*, parlant de l'expérience

de mobilisation, trouve que les maires ont montré trop de zèle, de sorte que tel bataillon, au lieu d'avoir mille hommes, en a eu onze cents.

Un pareil embarras de richesse peut, en cas de mobilisation sérieuse, présenter de graves inconvénients.

« Mettons, dit le correspondant, que douze cents hommes au lieu de mille arrivent à une halte où l'on n'a préparé des rations que pour mille hommes. Qu'arrivera-t-il ?

» En ce qui concerne le résultat de la mobilisation de la cavalerie et de l'artillerie, on l'entoure de mystère. Dans ces armes, une augmentation subite des effectifs est plutôt un sujet d'embarras, car on n'improvise ni artillerie ni cavalerie.

» Il serait très utile de faire faire à l'artillerie et à la cavalerie un long trajet en chemin de fer ; par exemple expédier douze batteries de Rennes à la frontière de l'Est serait une opération qui ne porterait ombre à personne.

» Rien de pareil n'a été fait. Quelques pièces et un ou deux escadrons ont été expédiés par le train, mais c'était fait plutôt pour la galerie, de même que la lumière électrique dans les stations. »

LE COLONEL BOUCHY ET L'INCIDENT DE LUNÉVILLE

Sous ce titre, nous lisons dans le *Figaro*, qui n'est nullement hostile au ministre de la guerre :

Le général Ferron, par un acte de faiblesse incroyable, vient de donner pleine satisfaction aux journaux radicaux ; il a mis en non-activité le colonel Bouchy.

Cette punition, bien rarement infligée dans l'armée, frappe au cœur un de nos officiers les plus distingués et les plus braves, et produira certainement un très mauvais effet dans l'armée.

Les causes de cet incident de Lunéville ont été d'ailleurs mal connues ; et un ami intime du colonel Bouchy, habitant comme

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Dix minutes après, Jean Beaugard quittait la ville et entrait en pleine campagne, marchant vite, chantant un air joyeux, le front haut, humant l'air libre. Il ne doutait pas de la victoire. Il savait bien pourtant qu'il n'était pas le préféré du père et de la mère Dugast, et que M. Tuloup était un adversaire redoutable et redouté ; mais il avait foi dans l'amour, l'énergie et la force d'âme de la belle jeune fille qu'il aimait.

Quatre heures s'écoulèrent ainsi. A la fin, les Beaugard s'inquiétaient au coin de leur foyer.

Pourquoi leur fils rentrait-il si tard ? Tout à coup, vers neuf heures, ils entendirent les pas précipités d'un homme sur la place, leur porte s'ouvrit brusquement, et Jean entra.

En quel état, grand Dieu ! Il avait les yeux hagards, la chevelure en désordre, et ses vêtements coupés et déchirés étaient tachés de sang.

Le père et la mère Beaugard se dressèrent, terrifiés.

— Qu'as-tu, grand Dieu ? s'écria Jeanne.

— Je suis perdu, j'ai tué un homme !

— Tué un homme ! qui cela ?

— M. Tuloup.

Pierre Beaugard joignit ses mains tremblantes.

— As-tu perdu la raison, mon fils, que dis-tu, tu as tué ton rival ?

— Oui, je l'ai tué !

— Pourquoi ?

— Parce qu'il voulait me tuer. Il m'a frappé le premier, j'ai frappé à mon tour et il est tombé.

Oh ! mon Dieu ! que va-t-il arriver ? J'étais pourtant bien heureux !

— Bien heureux ?

— Hélas ! ils avaient dit oui, Françoise m'aimait, et maintenant, tout est fini !

A ces mots, Jeanne, sanglotant, se jeta dans les bras de son fils, tandis que Pierre, tremblant de tous ses membres, allait d'instinct fermer et verrouiller la porte.

Quelques minutes s'écoulèrent ainsi, silencieuses. Jean avait les yeux perdus au plafond, rêvant sans doute à son bonheur perdu sans retour ; la vieille mère, plus morte que vive, contemplant le sang humain qui recouvrait les beaux habits de son fils. Pierre réfléchissait.

Tout à coup, celui-ci se leva :

— Allons vite à la gendarmerie, dit-il, il faut tout déclarer, et sans perdre une seconde.

Ce conseil était sage ; malheureusement, la mère Dugast n'eut pas le courage de voir partir son fils si promptement.

— Non ! non ! dit-elle, on va l'arrêter, le mettre en prison peut-être...

— Cela ne fait rien, il ne faut pas qu'on l'arrête ici ; il faut qu'il se livre lui-même, sans tarder, pour mieux prouver son innocence, car je suppose bien que tu es innocent, mon fils ?

Jean eut un cri de cœur :

— Oh ! oui, mon père, je vous le jure !... Si j'ai tué, c'est que je ne voulais pas être tué moi-même, et je n'ai frappé que pour me défendre !

— Eh bien, partons vite, tu raconteras tout à la justice.

— Attends un peu, cria la mère, il est tout mouillé... il faut l'essuyer ; il faut qu'il change d'habits... Oh ! mon Dieu ! pourquoi ne suis-je pas morte hier !

Et la pauvre mère, saisissant des serviettes, essayait les vêtements de son fils, et sans trop savoir ce qu'elle faisait, embrassait Jean et, doucement, réparait le désordre de ses cheveux et de sa barbe.

— Nous partirons trop tard, murmurait le père avec impatience.

Tout à coup on frappa à la porte :

— Ouvrez !

— Perdus ! s'écria Pierre.

On frappa de nouveau, rudement :

— Au nom de la loi, ouvrez vite !

Le père se précipita et tira le verrou.

Aussitôt le gendarme Colas fit un bond et saisit Jean Beaugard au collet.

— Assassin, dit-il, je vous arrête !

Jeanne s'élança à son tour :

— Non ! non ! cria-t-elle ; il n'est pas assassin, il est innocent.

Du geste, Colas montra le sang qui tachait encore les vêtements du jeune homme. Il écarta doucement le père et la mère Beaugard, puis de sa voix forte :

— Il s'expliquera en justice, dit-il. Qu'il me suive de suite, ou je mets les menottes.

Et Jean Beaugard disparut avec le gendarme dans la direction du château, tandis que le père et la mère Beaugard, perdus dans un sanglot suprême, tombaient dans les bras l'un de l'autre, et se précipitaient, à genoux, devant une image de la Vierge immaculée.

Une demi-heure plus tard, un grand bruit se fit au dehors.

Jeanne mit la tête à la fenêtre, et, à la clarté de la lune, aperçut la foule qui peu à peu emplissait la place, des bras levés qui s'agitèrent dans la direction de sa demeure, puis un lugubre cortège composé de quatre ou cinq hommes qui portaient un brancard sur lequel reposait un

loi Lunéville et comme lui témoin de tous les faits, nous a conté les tristes détails.

Je transcris ses paroles :
« Le colonel du 7^e dragons, traversant la cour du château de Lunéville en tenue militaire, a été insulté, le 15 juillet, en présence des hommes de deux de ses escadrons qui y sont casernés, par deux jeunes drôles qu'il fit saisir incontinent et conduire au poste de police. L'un des deux délinquants fut même arrêté dans sa fuite par le général de division, qui exigea qu'une plainte fût portée au parquet.

« Le tribunal civil crut devoir acquitter ces deux individus : au milieu d'un tissu de mensonges, ils avaient réussi à faire croire au tribunal que le colonel Bouchy était ivre ! Ils ajoutaient même que les hommes qui les avaient arrêtés leur avaient affirmé que c'était l'état habituel du colonel.

« Et dire que cette accusation absurde n'émut pas le tribunal !
« Le colonel Bouchy ne pouvait laisser ignorer aux hommes de ses deux escadrons le verdict de tribunal et l'accusation dont quelques-uns d'entre eux étaient l'objet. Mais il eut le malheur d'ajouter devant quelques sous-officiers :

« Je dirai merci à celui qui me flanquera quelques coups de botte à ces deux gredins. »

« De là toute l'émotion et tout le bruit. La répression s'est bornée cependant à un peu de cirage sur la figure et quelques coups de botte. C'est bien peu, avouons-le.

« Pour ce fait, le colonel Bouchy a été puni de 30 jours d'arrêt de rigueur ; le voici maintenant en non-activité, succombant sous le poids des attaques les plus ineptes, sans avoir le droit d'y répondre.

« Tout cela parce que le tribunal de Lunéville aura acquitté deux drôles !

« Quant à rattacher à cette lamentable histoire celle du bris des statues du Bosquet, c'est une autre infamie que l'on s'obstine à mettre sur le dos du colonel pour mieux le combattre auprès de ses chefs.

« Les soldats ne sont pour rien dans ces mutilations et leur colonel n'éprouve même pas le besoin de les défendre contre ces perfidies.

« Mais surtout qu'on ne vienne pas parler de l'émotion de la population de Lunéville ! Quelques voyous seuls ont crié, tandis que l'émotion des officiers a été grande et leur indignation indicible à l'annonce de l'acquiescement des deux drôles. »

La mise en non-activité atteint un homme injustement attaqué ; elle compromet tout un passé de loyauté, de courage et d'honneur.

Le colonel Bouchy a de magnifiques états de services ; engagé à dix-huit ans dans les spahis, il est entré à Saint-Cyr après avoir préparé dans le rang tous ses examens ; il était déjà sous-officier quand il a été admis à l'École militaire. A sa sortie, il a demandé à revenir dans son même régiment de spahis.

Capitaine en 1870 et retenu en Algérie au moment de la guerre d'Allemagne, il

homme couché, étendu, les bras ballants, comme mort.

— C'est lui ! murmura-t-elle.

Le brigadier Lutscher, qui marchait en tête, fit écartier la foule, et le cortège passa lentement, se dirigeant vers la demeure de M. Tuloup.

Pendant la nuit même commença l'instruction judiciaire.

Cette instruction fut longue et pénible. Le juge de paix la commença, le juge d'instruction la continua, et le Parquet de Nantes l'acheva.

Les dépositions furent extrêmement variées.

On entendit d'abord M. Tuloup qui fut assez promptement guéri de sa blessure et raconta dans les plus grands détails le crime du 25 mai, dont il avait été victime.

La déposition fut corroborée par celle des deux gendarmes, et cependant Lutscher ne parvenait pas, au-dedans de lui-même, à effacer certains doutes qui paraissaient absurdes en présence de l'évidence des faits.

Toutefois l'accusé, Jean Beaugard, nia énergiquement avoir été l'agresseur et déclara hautement, sans se démentir jamais, qu'il n'avait fait que se défendre. Il était énergiquement et vaillamment soutenu, dans son système de défense, par la jeune fille de la Fressais, Françoise Dugat.

Voici ce qu'il disait :

Le 25 mai, il était arrivé à la Fressais, vers sept

heures du soir, et avait trouvé Françoise près du gros buisson, sur le chemin creux que nous connaissons.

A sa vue, Françoise avait poussé un cri de joie et lui avait aussitôt raconté, à haute voix, qu'elle venait de parler à M. Tuloup et de le congédier en lui déclarant qu'elle ne serait jamais sa femme.

M. Tuloup l'avait injuriée, lui avait jeté à la tête comme un reproche le nom de Jean Beaugard et lui avait juré qu'elle se repentirait de l'avoir repoussé si honteusement.

A ce moment, le jeune homme, au comble de la joie, avait cru entendre un bruit léger dans le buisson et s'était même un instant dirigé de ce côté ; mais Françoise l'avait ramené vers la Fressais.

— Venez vite, avait-elle dit, il faut parler à mes parents.

Une demi-heure après, environ, le père et la mère Dugat, prévenu par leur fille et dominés par elle, ne voulant faire après tout que son bonheur, et sachant depuis longtemps qu'elle avait donné son cœur à Jean Beaugard et qu'elle ne reviendrait jamais sur sa résolution, avaient enfin consenti au mariage et embrassé leur futur gendre.

Un peu avant neuf heures, après une causerie intime, Jean, pensant à l'anxiété de son père et de sa mère, et désireux de leur porter vite la bonne nouvelle, avait quitté la Fressais et couru dans le

chemin creux.

Tout à coup, en passant devant le buisson, il avait vu un homme, armé d'un couteau, se jeter sur lui et lui porter rapidement deux ou trois coups vers le cœur qu'il avait parés du bras, tout en poussant un cri d'alarme.

Mais l'inconnu était fort et vigoureux, il revenait à la charge, l'arme levée, et Jean allait périr, lorsque croyant avoir affaire à quelque assassin vulgaire, il avait à son tour ouvert son couteau et en avait porté un coup vigoureux dans l'aisselle de son adversaire.

A ce moment, le malfaiteur blessé avait poussé un cri terrible et s'était affaissé.

Aussitôt Jean avait reconnu M. Tuloup, et, fou de terreur et d'angoisse, il s'était enfui vers Châteaubriand sans savoir ce qui adriendrait par la suite.

Il doutait encore de la réalité du drame qui n'avait duré que quelques secondes lorsqu'il arriva chez lui.

Cette version était en partie corroborée par la déclaration de Françoise qui confirmait tout ce que Jean avait dit de son entrevue avec elle et de l'acceptation de ses parents.

Elle ne parlait de Jean qu'en disant : mon fiancé.

(A suivre.)

chemin creux.

Tout à coup, en passant devant le buisson, il avait vu un homme, armé d'un couteau, se jeter sur lui et lui porter rapidement deux ou trois coups vers le cœur qu'il avait parés du bras, tout en poussant un cri d'alarme.

Mais l'inconnu était fort et vigoureux, il revenait à la charge, l'arme levée, et Jean allait périr, lorsque croyant avoir affaire à quelque assassin vulgaire, il avait à son tour ouvert son couteau et en avait porté un coup vigoureux dans l'aisselle de son adversaire.

A ce moment, le malfaiteur blessé avait poussé un cri terrible et s'était affaissé.

Aussitôt Jean avait reconnu M. Tuloup, et, fou de terreur et d'angoisse, il s'était enfui vers Châteaubriand sans savoir ce qui adriendrait par la suite.

Il doutait encore de la réalité du drame qui n'avait duré que quelques secondes lorsqu'il arriva chez lui.

Cette version était en partie corroborée par la déclaration de Françoise qui confirmait tout ce que Jean avait dit de son entrevue avec elle et de l'acceptation de ses parents.

Elle ne parlait de Jean qu'en disant : mon fiancé.

(A suivre.)

chemin creux.

Tout à coup, en passant devant le buisson, il avait vu un homme, armé d'un couteau, se jeter sur lui et lui porter rapidement deux ou trois coups vers le cœur qu'il avait parés du bras, tout en poussant un cri d'alarme.

Mais l'inconnu était fort et vigoureux, il revenait à la charge, l'arme levée, et Jean allait périr, lorsque croyant avoir affaire à quelque assassin vulgaire, il avait à son tour ouvert son couteau et en avait porté un coup vigoureux dans l'aisselle de son adversaire.

A ce moment, le malfaiteur blessé avait poussé un cri terrible et s'était affaissé.

Aussitôt Jean avait reconnu M. Tuloup, et, fou de terreur et d'angoisse, il s'était enfui vers Châteaubriand sans savoir ce qui adriendrait par la suite.

Il doutait encore de la réalité du drame qui n'avait duré que quelques secondes lorsqu'il arriva chez lui.

Cette version était en partie corroborée par la déclaration de Françoise qui confirmait tout ce que Jean avait dit de son entrevue avec elle et de l'acceptation de ses parents.

Elle ne parlait de Jean qu'en disant : mon fiancé.

(A suivre.)

Les prix du blé

Le public agricole ne s'explique pas les raisons qui ont fait monter les blés à 26 francs pendant les mois d'avril et de mai, pour redescendre à 22 francs en juillet. Un correspondant de la *Gazette des Campagnes* va les édifier sur ce sujet :

« Mon cher Hervé,

« Voici l'histoire, absolument exacte, des fameux syndicats juifs sur les blés, aujourd'hui si durement éprouvés, et qui ne l'ont pas volé, vous allez en juger.

« Dans le courant du mois de mai, on croyait les récoltes compromises en Europe par une température froide et aride ; la juiverie grainetière et financière s'entendit avec la banque de Nevada pour acheter tous les blés des entrepôts de Chicago, de New-York, de Saint-Louis et de San-Francisco. Si bien qu'au 15 juin, elle se trouvait propriétaire de 37 millions d'hectolitres de blés d'Amérique, achetés par elle de 10 fr. 80 à 13 fr. 85 l'hectolitre.

« Encouragés par ce résultat obtenu en Amérique, la bande juive fit dans la même semaine une raffe semblable sur les stocks de Liverpool, de Londres, de Hambourg et de Berlin, s'élevant en tout à 3,500,000 hectolitres environ. Des ordres précis furent envoyés à la bande juive de Paris qui agiote au Cercle du Louvre ; en moins de huit jours, les farines douze-marques montèrent de 52 à 58 et même 60 fr. le sac ! Le tour était joué.

« Les malheureux acheteurs à découvert passèrent sous les fourches caudines de la bande. Tous ont payé, dit-on, quoique ruinés (sauf l'illustre Wilson, qu'on n'osa pas exécuter, — les juifs ont leur raison pour cela, — tout en se promettant de le faire payer autrement).

« Mais à la fin de juin, le temps devint très beau. Les récoltes qu'on croyait perdues, ou au moins mauvaises, prirent un essor inattendu sous l'influence des beaux jours, et la moisson put commencer plus tôt qu'on ne l'avait prévu. La baisse s'imposait par la force des choses, malgré les détenteurs des 40,000,000 d'hectolitres. Les prêteurs sur warrants voulurent être payés.

Finalement, les 37 millions d'hectolitres de blé américain ont dû être liquidés à 10.11 et même 9 fr. l'hectolitre. Alors a éclaté l'effondrement des syndicats de Chicago, New-York et San-Francisco que vous avez signalés, comme toute la presse agricole ; trente-trois maisons juives ont été mises en faillite.

« Le krack américain étant annoncé en Europe au moment où on préparait la liqui-

lation de fin de juillet, les prêteurs sur warrants exigèrent des paiements ou des suppléments de couvertures à Liverpool, à Londres, à Hambourg et à Berlin. La liquidation fut désastreuse. Le syndicat juif de Paris essaya de résister ; mais le vendredi 5 août, il suspendit ses paiements, laissant des différences à payer pour près de 4 millions 900,000 francs, sans compter les frais de magasinage. Ce krack atteint cruellement plusieurs maisons privées de la place de Paris, qui avaient prêté le concours de leur crédit au syndicat. »

Cette histoire édifiante, qui fournit un chapitre à ajouter au livre de M. Drumont, nous donne une idée du crédit agricole, tel que le pratique la race sémitique dans les deux mondes. Elle nous donne la clef des fluctuations invraisemblables et inexplicables qu'ont subi les blés et les farines depuis quatre mois, et, par suite naturelle, des très bas cours actuels, qui ne répondent pas à la situation de nos récoltes, mais qui résultent de la liquidation forcée du fameux stock de 37 millions d'hectolitres.

Donc cette situation nous prouve une fois de plus que la taxe de 5 francs sur les blés étrangers est absolument insuffisante pour modérer le mouvement des importations de blés étrangers et pour contenir dans des limites raisonnables les manœuvres de l'agiotage international dont la juiverie forme l'état-major. Les libre-échangistes, si courroucés contre les prétendus marquis du pain cher, savent aujourd'hui dans quelle catégorie ils doivent les chercher ; et, en tous cas, ils sont bien aveugles s'ils ne comprennent pas que le producteur est la première victime de ces tripotages cosmopolites. On doit bien penser que la spéculation juive essaiera de prendre sa revanche de cet échec momentané. Aujourd'hui, il paraît que sur les houilles elle étend ses griffes sémitiques : il s'agit d'acheter ferme tous les stocks des grandes houillères d'Angleterre, de Belgique, de France et d'Allemagne, pour monopoliser la vente et faire la loi aux acheteurs.

Quoi qu'il en soit, on voit que si le socialisme d'en bas est un ennemi de la propriété et de l'ordre social, il a dans la juiverie financière un complice dont la grânerie soi-disant française est loin d'avoir montré le dernier mot.

Le crédit agricole juif, on le voit, a la puissance de faire hausser ou baisser de 4 francs le prix du blé en huit jours, et d'enlever aux producteurs le maigre bénéfice qu'ils peuvent espérer du droit de 5 fr. C'est dire que si l'agriculture manque de capitaux pour produire, les capitaux ne manquent pas pour la rançonner. A l'heure présente, le blé à 23 francs ne rémunérera pas le quart des producteurs français, malgré le droit de 5 francs. D'ailleurs, les importations de farines, encouragées par le droit insuffisant de 8 francs, prendront un développement ruineux à la fois pour la meunerie et la culture, si nos députés n'obtiennent pas le relèvement de la taxe actuelle. La crise agricole va donc continuer sur les blés pendant la prochaine campagne.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 septembre.
Marché ferme. Malgré le petit nombre de transactions effectuées, nos rentes progressent un peu : 3 0/0, 82.27 ; 4 1/2 0/0, 108.95.

Les obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier ont comme d'ordinaire un très bon courant de demandes. Les capitalistes savent qu'avec ces titres en portefeuille ils n'ont à redouter aucune des fluctuations auxquelles sont soumises les valeurs de spéculation. L'action est fermée à 1.365.

L'action de la Société Générale est demandée à 465. Le retour prochain de la spéculation et le réveil des affaires vont imprimer bientôt un mouvement de hausse à ce titre qui devrait être à 500. La Banque d'Escompte conserve son avance acquise à 468.75. L'exercice courant promet un dividende supérieur à celui de l'année dernière.

Les Dépôts et Comptes courants sont fermes à 600.

Le Crédit Lyonnais dont le comptant se désintéresse de plus en plus est difficile à vendre à 370.

On signale une hausse de 20 francs sur les actions de la compagnie d'assurances sur la vie l'Abeille. La combinaison du placement dotal, très ingénieuse pour constituer un capital aux enfants à leur majorité, n'est pas étrangère à cette hausse.

Les Polices A B de l'Assurance financière, toujours remboursables au prix d'achat et donnant un revenu de 5 0/0, constituent un placement très recommandable.

Le Panama reste stationnaire à 362.50. La spéculation à la baisse se montre plus timide ; ses insuccès passés l'ont rendu très circonspect. Les obligations 6 0/0 sont en hausse à 445.

On nous affirme que l'émission des obligations de la Société Russe-Franco-Belge des pétroles de Koudsko est un succès pour le Comptoir Industriel.

Nos chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

GRANDES MANŒUVRES HELVÉTIQUES

Le colonel Jeannerod, commandant le 22^e régiment d'infanterie à Lyon, et le capitaine d'infanterie Le Bleu, en garnison à Cholet, ont été délégués par le ministre de la guerre pour assister aux grandes manœuvres des 6^e et 7^e divisions de l'armée fédérale.

Ces officiers ont été présentés à M. le président de la Confédération, chef du Département militaire, par M. Arago, ambassadeur à Berne.

Mercredi soir a eu lieu, à La Favorite, un grand dîner offert par M. Arago. Jeudi matin, ces messieurs partaient pour Frauenfeld où se trouve le quartier général de ses divisions mobilisées.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Ecole de Cavalerie de Saumur

OFFICIERS D'ARTILLERIE

Voici la liste des lieutenants d'artillerie désignés, par décision du 6 septembre, pour suivre les cours de l'École d'application de cavalerie, en qualité d'officiers d'instruction, pendant l'année 1887-1888 :

MM.

Ducrest de Villeneuve, lieutenant en 1^{er} au 31^e régiment.

Gerouille de Beauvais, lieutenant en 1^{er} au 26^e régiment.

Consigny, lieutenant en 1^{er} au 37^e régiment.

De Ferrière le Vayer, lieutenant en 1^{er} au 2^e régiment d'artillerie-pionniers.

Guillet, lieutenant en 1^{er} au 7^e régiment.

Blanchon, lieutenant en 1^{er} au 21^e régiment.

Mesmin, lieutenant en 2^e au 17^e régiment.

Misset, lieutenant en 2^e au 15^e régiment.

Fourgaut, lieutenant en 2^e au 41^e régiment.

Saint-Paul, lieutenant en 2^e au 30^e régiment.

Michet de Varine, lieutenant en 2^e, au 4^e régiment.

Chase, lieutenant en 2^e, au 20^e régiment.

Wurtz, lieutenant en 2^e, au 34^e régiment.

Crépey, lieutenant en 2^e, au 36^e régiment.

Vincent, lieutenant en 2^e, au 38^e régiment.

Ricard, lieutenant en 2^e, au 19^e régiment.

Malessot, lieutenant en 2^e, au 14^e régiment.

Caron, lieutenant en 2^e, au 42^e régiment.
Pottin de Vauvieux, lieutenant en 2^e, au 16^e bataillon de forteresse.

Grandes manœuvres du 9^e corps

Troupes à Saumur

A l'occasion des grandes manœuvres du 9^e corps d'armée, la ville de Saumur recevra :

Mardi 13 septembre : 1 officier et 80 hommes du 2^e régiment de pontonniers ;

Du Jeudi 15 au Lundi 19 septembre : 43 officiers étrangers, 5 officiers français, 4 chef de musique, 1 sous-chef et 60 musiciens ;

Le Mardi 20 septembre : le quartier général de la 35^e brigade (3 officiers, 11 hommes, 40 chevaux), et 22 officiers, 850 hommes, 39 chevaux et 10 voitures du 32^e régiment d'infanterie (garnison de Tours) ;

Le Mercredi 21 septembre : 3 officiers, 158 hommes et 2 chevaux du 2^e régiment de pontonniers.

Ces hommes logeront principalement dans les quartiers de Nantilly, Beaulieu, le Petit-Poy et une partie du quartier de Saint-Pierre.

Nous aurons donc à Saumur, pendant quatre jours, une excellente musique d'infanterie en l'honneur de nos illustres visiteurs.

Ce matin samedi, vers 6 heures 1/2, sont partis de Saumur, sous le commandement de M. le capitaine de Canisy, un détachement de cavaliers de remonte conduisant aux grandes manœuvres les chevaux de l'École de cavalerie destinés aux officiers étrangers.

Du 15 au 19 septembre, la mission militaire étrangère se rendra chaque soir à Saumur et repartira le matin pour les manœuvres.

LA 36^e BRIGADE A LOUDUN

Les régiments de la 36^e brigade ont fait séjour à Loudun.

Grâce à la présence d'une brigade entière d'infanterie, Loudun paraît presque animé. La population est allée écouter les deux excellentes musiques du 77^e et du 135^e. Il est vrai qu'à 8 heures du soir les rues sont redevenues désertes et l'on ne voit que des tables de soldats prenant le frais devant les auberges. A 5 heures, la route de la Guerche est émaillée de cuisines d'escouades qui fument ; la soupe sent bon. D'ailleurs, dans la plupart des maisons le repas a été préparé par l'hôtesse. On ne peut s'empêcher de rire en entendant un groupe de braves troupiers surveillant la marmite, qui se plaignent surtout de ressembler ainsi à des Bohémiens. Ils ont bien tort, car rien ne ressemble moins à un nomade errant et sans patrie qu'un soldat français. A la 36^e brigade aussi, tout le monde paraît content... ce qui n'empêche pas que les réservistes marquent sur l'almanach les jours écoulés qui les rapprochent du 49, jour où on les embarquera en chemin de fer pour les désarmer.

La nuit dernière, le 135^e a couché à Nueil, dans le périmètre de Richelieu, et le 77^e aux environs.

MANŒUVRES DE DIVISION

Il est possible que dès les mouvements du 40 il y ait un engagement entre la 47^e et la 48^e division. C'est surtout le 44 et le 42 qu'auront lieu les combats sérieux. On prévoit dès maintenant que la 48^e division battra en retraite, de façon que tout le corps d'armée puisse se concentrer sur la ligne de Mirebeau-Airvault. La 47^e division devra s'avancer vers le sud-ouest, du côté de Monts, Doussais, Jaulnay, Lenclotre, Sauves, et que la 48^e division se rapprochera probablement d'Airvault, où elle se préparera à former la gauche de la ligne de bataille dirigée contre la 21^e division, vers Bressuire.

Comme on l'a annoncé hier, le général de Beaufort, commandant la 47^e division, empêché par le mauvais état de sa santé, s'est trouvé dans l'impossibilité de se rendre aux manœuvres.

Par suite, avons-nous dit, M. le général Fabre exercera, pendant les manœuvres, le commandement de la division ; après avis, il remettra le commandement de la 39^e brigade à M. le colonel Michel, du 68^e d'in-

fanterie. M. le lieutenant-colonel Récamier prendra le commandement de ce régiment.

Le 9^e corps n'exécutera pas de manœuvres de régiment contre régiment, ni de brigade contre brigade.

Les manœuvres de division à double action ont eu lieu hier et se termineront aujourd'hui (la 47^e division porte les manchettes). Chaque division a une section de munitions d'infanterie et une section de munitions d'artillerie, une compagnie du génie et un service de trésorerie et postes.

Lundi 12 septembre, aura lieu la concentration du corps d'armée composé :

- 1^o Des 47^e et 48^e divisions ;
 - 2^o du bataillon de chasseurs ;
 - 3^o de la brigade de cavalerie du 9^e corps ;
 - 4^o de l'artillerie de corps (6 batteries de 90, 2 batteries de 80 et 2 sections de munitions d'artillerie) ;
 - 5^o un équipage de pont ;
 - 6^o une compagnie de réserve du génie ;
 - 7^o une section de télégraphie militaire.
- Le service de l'arrière comprendra :
- 1 hôpital de campagne ;
 - 1 boulangerie de campagne ;
 - 1 station tête d'étapes de manœuvres ;
 - 1 station magasin.

EXÉCUTION DES MANŒUVRES D'ENSEMBLE DU CORPS D'ARMÉE, DU 13 AU 18 SEPTEMBRE

La 21^e division (1^{er} corps), sous le commandement de M. le général Jamont, sera opposée au 9^e corps pour les manœuvres d'ensemble ; la 6^e brigade de cuirassiers ainsi qu'une batterie à cheval seront attachées à cette division dont la concentration aura lieu lundi 12 à Airvault.

VIVRES ET FOURRAGES

Tous les officiers vivent en popote par compagnie.

Le ravitaillement des troupes est assuré :

- 1^o Par la station-magasin de Tours (gare de l'Etat) ;
- 2^o Par une station tête d'étapes de manœuvres constituée à Mirebeau et déplacée au fur et à mesure des opérations.

Le convoi administratif de la division comprendra un jour de vivres (1/4 du convoi réglementaire) ; un parc de bétail (2 jours de viande sur pied) sera formé à chaque convoi administratif et à la station tête d'étapes de manœuvres.

Le pain est touché à chaque gîte d'étapes, le sucre et le café ainsi que le tabac sont emportés dans les fourgons.

Les boîtes de conserve de viande étant quelquefois avariées, la quantité nécessaire est majorée de 2 ou 3 0/0.

Le convoi administratif de la 47^e division fonctionnera du 10 septembre, à Châtellerauld, jusqu'au 19 inclus.

Le service de la viande fonctionnera du 40 au 49 septembre inclus.

Nous avons dit que le général Carrey de Bellemare passera, le lundi 19, à 9 heures 1/2, près de Montreuil-Bellay, la grande revue de fin de manœuvres, à laquelle assisteront les officiers étrangers. Les troupes, comprenant environ 31,000 hommes avec 6,737 chevaux, seront échelonnées, nous le répétons, en face de Méron, sur une ligne partant des hauteurs de la ville de Montreuil et se dirigeant jusqu'au village de Trézé (et non Brézé), presque à la limite de Maine-et-Loire, dans le triangle formé par la Dive et les deux lignes de Montreuil-Saumur et Montreuil-Loudun.

On annonce que la Compagnie des chemins de fer de l'Etat est disposée à organiser un train de plaisir à prix réduits, de Tours à Montreuil. Espérons que ce train ne sera pas le seul, et que nous en aurons un semblable de Saumur à Montreuil.

Pour faciliter encore plus la transmission des ordres, on vient de créer des cavaliers estafettes. Pris spécialement parmi les sous-officiers réservistes de cavalerie, ils sont attachés aux états-majors pour porter les dépêches entre les quartiers généraux.

Les cavaliers-estafettes ont été organisés au 9^e corps et sont utilisés à l'occasion des grandes manœuvres.

On annonce l'arrivée à Paris du duc de Leuchtenberg, cousin du Czar, lieutenant général, commandant le 27^e régiment de dragons à Kiev.

On ajoute aussi que ce prince accompagnerait aux manœuvres du 9^e corps le général russe Fredericksz et les autres officiers supérieurs des missions étrangères.

RECHERCHE D'UN MALFAITEUR

Le parquet de Saumur recherche activement un individu, auteur de plusieurs vols et notamment de vols de montres commis dans l'arrondissement de Saumur.

Voici le signalement de cet individu : Agé de trente-six ans ; taille, 1^m60, maigre, cheveux et sourcils blonds ou châtain-clair, yeux bleus, nez un peu long, bouche moyenne, visage allongé et maigre, teint coloré, petite cicatrice au-dessus d'un des yeux, deux dents gâtées sur le devant, à la mâchoire supérieure ; il se fait passer pour voyageur de commerce ayant perdu son portefeuille et demande à emprunter de l'argent ; il laisse en nantissement les montres volées par lui. Avis au public.

LES ALLEMANDS DE LA « PETITE FRANCE »

La *Petite France* dit qu'un conseiller général républicain a plusieurs Allemands à son service. Nous n'avons pas contrôlé le fait ; mais s'il est fait, c'est à l'intéressé de fournir un démenti.

En attendant, nous devons relever de suite l'assertion suivante qu'allègue le même journal :

« Qu'il nous soit permis de signaler le prêtre allemand Litter, professeur de l'Université catholique de M. Freppel, et confesseur à la cathédrale où il fait de temps en temps des conférences en allemand à la trop nombreuse colonie teutonne que nous hébergeons à Angers. »

M. l'abbé Litter est natif de Dombach (Haut-Rhin) ; ce n'est donc pas un Allemand, mais bien un Français d'origine qui a opté pour la France. Aussi dans plusieurs circonstances a-t-il enduré les mesures vexatoires de nos ennemis. Cette année encore il a dû attendre dix-huit jours aux portes de l'Alsace pour obtenir la permission de voir sa famille. Quand on est ainsi traité par les Prussiens, il nous semble qu'on mérite de conserver son nom de Français. A moins toutefois que pour la *Petite France* les Alsaciens-Lorrains ne soient plus des compatriotes. Alors ils méritent encore mieux notre affection.

Si, par ailleurs, M. l'abbé Litter fait de temps à autre des conférences en allemand aux malheureux enfants des provinces annexées, où est le mal ? Ce prêtre n'a donc pas le droit de soutenir et d'encourager ses frères, exilés de la terre natale, en leur parlant la langue maternelle ?

Alsaciens-Lorrains, vous qui avez tant souffert pour la Patrie française, les injures du journal tourangeau, jointes à celles des Prussiens, ne peuvent que vous honorer. Et lorsque cette feuille vous attaque avec une pareille injustice, le public demande si Wilson est un mot qui sonne bien le français. — F. B. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

M. l'abbé Litter, est élève du Petit séminaire Mongazon et du Grand séminaire d'Angers. Ses anciens condisciples peuvent témoigner qu'il n'est Allemand ni d'origine ni de cœur.

La *Petite France* a raison de vouloir nous mettre en garde contre l'espionnage allemand ; mais il ne faut pas se tromper, dit l'*Union de l'Ouest*. A force de crier au loup quand il n'y a pas de loup, on finit par décourager et rendre inutile la vigilance, en même temps qu'on se rend ridicule.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous aurons la semaine prochaine une représentation de *Francillon* par la troupe de M. F. Achard. On est indécis sur la date de cette soirée.

LES COURSES DE CHOLET

Nous lisons dans le *Triboulet* :

« Assistance choisie aux courses de Choleat : MM. Marin et Paul de Saint-André, Jacques de Vézins, le comte de Maillé, député, le vicomte de Chabot, Gaudin, député, vicomte et vicomtesse de Montgermont, vicomte de Villebois-Mareuil, comte et comtesse de Mareuil, vicomte de Cambourg, Henry de Moussac, Savary de Beauregard, Creuzé, Turpault, Quinchez, directeur du dépôt des Haras d'Angers.

» M. John-Dawson, membre de la colonie anglaise de Tours, a gagné le PRIX DES CHASSEURS (Cross-country) et le délicieux objet d'art offert par le comte de Maillé.

» Dans le PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL,

Epone, appartenant à M. de Valady, admirablement montée par M. de la Forest, officier de Saumur, a fait dead-heat avec *Enfantine*. »

ANGERS.

Le banquet des hommes gras. — M. R..., l'un des organisateurs, nous communique de nouveaux renseignements, que nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lecteurs.

Le prix du banquet sera fixé à cinq francs par tête.

Chaque convive, à son arrivée à l'hôtel désigné pour le festin, sera pesé sur une bascule placée à la porte de la salle.

Il lui sera alors délivré une carte sur laquelle, d'un côté, se trouvera le menu, et, de l'autre, son nom et son poids.

Il sera placé à droite ou à gauche du président, d'après le poids se trouvant sur la carte délivrée comme il est dit ci-dessus.

Le président pesant trois cent trente livres et le poids minimum étant de deux cents, on peut espérer sur de nombreux convives.

Le service sera fait par les garçons les plus fluets et les plus maigres que les organisateurs pourront trouver.

Vous voyez d'ici le contraste !

Une quête sera faite au profit des pauvres. Pourvu qu'il n'y ait pas de droits d'auteur à payer ! (*Ralliement.*)

NANTES.

La 2^e course de taureaux. — Le beau temps a favorisé jeudi les courses de taureaux. Une assistance nombreuse applaudissait avec entrain à l'agilité, à la souplesse et à la force des méridionaux qui ont renouvelé leurs exercices avec le même entrain que précédemment : irritant, provoquant les animaux, se mettant jusque sous leurs cornes, et évitant par un mouvement rapide leur atteinte dangereuse.

Une seule fois, un taureau a réussi à renverser et à retenir un instant fixé à terre un des vigoureux champions ; mais les camarades sont arrivés à temps pour saisir le taureau par les cornes et débarrasser le toréador.

Les humains ont bien pris leur revanche contre les bêtes, en les faisant fuir à leur tour devant un étrange faisceau composé de six hommes et d'une paille, et qu'elles ont dû prendre pour un énorme animal. Quand le monceau se décomposait, alors le taureau se jetait tantôt sur l'un des hommes, tantôt sur la paille et donnait ainsi, non pas le mot, mais le trait pour rire.

En somme, ces exercices, auxquels on pourrait demander plus de variété, présentent un réel intérêt par le spectacle de l'agilité exercée triomphant aisément de l'aveugle instinct. (*Espérance du Peuple.*)

Décidément, les toréadors ont obtenu à Nantes un tout autre succès qu'à Saumur.

L'Almanach pour 1888 des Pilules Suisses est le plus beau que nous ayons vu, et nous craignons fort que beaucoup de nos lecteurs, qui auront négligé de le demander de suite chez leur pharmacien, aient de la peine à s'en procurer.

AVIS AUX CHASSEURS

On vient de recevoir à l'Épicerie Centrale les excellents Pâtés de Saint-Hubert, si estimés à Paris, composés de lièvre et de chevreuil, — qui sont vendus selon grandeur :

- La boîte n^o 1 1 f. 40
- La boîte n^o 2 2 »
- La boîte n^o 3 2 75

LISEZ LE TRIBOULET

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est l'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et calmant instantanément la SOIF. Excellent aussi pour la toilette. — 47 ans de succès, 44 récompenses. Dépôt partout.

REFUSER LES IMITATIONS

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE
Aux enchères publiques.

Le LUNDI 12 SEPTEMBRE 1887, à une heure du soir, à Saumur, rue Dacler, n° 33, dans une maison autrefois occupée par M. MOLLAY, négociant en épicerie.

Il sera vendu :

Deux grues avec leurs accessoires, une grande paire de balances avec fléaux en fer, un réservoir à huile en zinc, contenant 1,000 kilogrammes, brochettes, échelles, tablettes, rayons, caisiers, caisses, bureau, boîtes, tuyautage et appareils à gaz avec compresseur, escalier, planchers, soliveaux, cartons, registres, presse à copier ;
Un poney, deux camions, futailles vides et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10/0.

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Genes.

A VENDRE
A L'AMIABLE

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Située au bord de la Loire, à la Mimerolle, commune des Tuffeaux (6 kilomètres de Saumur) ;

Comprenant : 8 pièces au rez-de-chaussée, 4 pièces au 1^{er} étage, greniers sur le tout ;

Plusieurs jardins, cour, basse-cour, grande cave dans le roc, source abondante.

Entrée en jouissance de suite.

S'adresser, pour visiter, à M. HUREAU, propriétaire, qui habite la maison, et, pour traiter, à M^e BOURDAIS. (606)

A LOUER
Pour le 1^{er} octobre,

MAISON ET JARDIN
REMISE ET ÉCURIE

Rue de Bordeaux, 39.

S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, 45. (522)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Maison, Cour, Jardin, Remise et Ecurie, rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. MURAY-COUTARD, 6, rue du Puits-Neuf. (677)

A LOUER

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelles.

S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

A VENDRE

Maison avec Jardin

A 2 kil. de Saumur.

S'adresser à M. CHEVALLIER-BOUREAU, à Saint-Lambert. (589)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Coteaux à 80 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 80 fr. ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU
A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.

VIN BLANC supérieur... 65 fr.

id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

Lait de Chèvre

très bon pour fortifier la santé des enfants faibles et des personnes délicates. S'adresser au sieur LEMAIRE, rue des Moulins, Saumur.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD

On s'abonne, à Saumur,

au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

Offres et Demandes

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande place, le mari comme cocher et jardinier, la femme comme cuisinière.

On accepterait des places séparées.

S'adresser au bureau du journal.

M. GUBERT, comptable, pouvant disposer de quelques heures dans la journée, désirerait écriture ou comptabilité. S'adresser rue du Temple, 4.

ON DEMANDE, pour soigner un cheval et faire un peu de jardinage, un jeune garçon de 15 à 16 ans.

S'adresser au bureau du journal.

INSTITUTION LELARGE (Fondée en 1844)
Rue Gay-Lussac, 20; Impasse Royer-Collard, 9 et 11. — PARIS
PRÉPARATION SPÉCIALE AUX
BACCALAURÉATS
dans leurs études ; 2^e aux jeunes gens qui ont échoué aux examens.
Chaque division ne comporte qu'un nombre limité d'élèves et a ses professeurs spéciaux, tous licenciés ou agrégés de l'Université.
En 1884-85, l'Institution a fait recevoir 156 élèves.
Cours de Révision d'OCTOBRE-NOVEMBRE pour les Examens.
Les Prospectus et la Liste des Elèves reçus sont envoyés aux Familles sur simple demande.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET
0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer
Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En-vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.
Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (987)

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON
Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier et bandagiste.
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

DENTS
SANS PALAIS NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat a été donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 SEPTEMBRE 1887.

Valeurs au comptant			Clôture précé.			Dernier cours.			Valeurs au comptant			Clôture précé.			Dernier cours.			Valeurs au comptant			Clôture précé.			Dernier cours.		
3 % amortissable	82 15	82 15	82 15	Est	797 50	797 50	797 50	OBLIGATIONS.										Gaz parisien	517	517	50					
4 1/2 %	109	103 15	103 15	Paris-Lyon-Méditerranée	1258 75	1258 75	1258 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	528 75	528 75	528 75							Est	395	390	50					
4 1/2 % (nouveau)	108 85	108 85	108 85	Midi	1155	1155	1155	— 1865, 4 %	520 50	519	519							Midi	394 30	393 75						
Obligations du Trésor	506	508 75	508 75	Nord	1542 50	1545	1545	— 1869, 3 %	411	411	35							Nord	405	404 75						
Banque de France	4185	4150	4150	Orléans	1325	1327 50	1327 50	— 1871, 3 %	394	394 25								Orléans	398	397						
Société Générale	455	455	455	Ouest	885	880	880	— 1875, 4 %	510	521								Ouest	395	396						
Comptoir d'escompte	1040	1030	1030	Compagnie parisienne du Gaz	1327 50	1332 50	1332 50	— 1876, 4 %	530	520								Paris-Lyon-Méditerranée	393 75	394						
Crédit Lyonnais	571	572 50	572 50	Canal de Suez	2002 50	2005	2005	Bons de liquid. Ville de Paris	530	530								Paris-Bourbonnais	394 25	393						
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1362 50	1360	1360	C. gén. Transatlantique	525	520	520	Obligations communales 1879	480	480								Canal de Suez	501	504						
Crédit mobilier	307 50	307 50	307 50	Russe 5 0/0 1870	98 60	98 50	98 50	Obligat. foncières 1879 3 %	484	482 50								Panama 6 0/0	441	442						
Canal Intér.-Panama	363 75	362 50	362 50					Obligat. foncières 1 83 3 %	380	382																

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS								SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (orl.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur (orl.)	»	4 16	8 34	8 34	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 36	3 05	5 42	11 7
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur (état)	8 31	4 13	8 30	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 26	8 43	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 28	6 03	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 33	8 49	Montreuil (a)	9 19	4 53	9 08	9 08	Vernantes	8 33	12 31	»	3 39	6 14	»
Brézé s.-Cyr.	»	7 17	9 02	11 1	»	4 40	8 56	(dép.)	9 29	5	4 29	9 20	Noyant-Méon	8 39	12 59	»	3 44	6 38	11 41
Montreuil (a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	9 08	le Vaudelnay	9 40	5 11	5 17	9 31	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31
(dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	Baugé	9 50	5 20	5 44	9 42							
Thouars	2 53	8	»	11 57	2 27	5 27	9 38	Doué	9 57	5 27	6 21	9 51							
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»	9 52												
Poitiers	»	16 23	»	»	»	»	12 12												

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS								TOURS — SAUMUR — ANGERS						
STATIONS	Direc. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. soir	Direc. mixte soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 30	Tours	1 23	5	7 15	11 35	2 05	5 25
La Ménitrie	2 32	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	9 56	Langeais	2 09	5 45	8	12 13	3 49	6 28
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	»	Port-Boulet	2 37	6 23	8 39	12 48	3 09	6 43
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	»	Varennes	»	6 35	8 51	12 57	»	6 54
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»	Saumur (a)	2 56	6 42	9 04	1 08	3 24	7 06
Saumur (a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 19	(dép.)	3 03	6 55	9 12	1 13	3 29	7 12
(dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 24	St-Martin	»	7 09	9 26	1 25	»	7 32
Varennes	»	8 05	9 48	1 04	4 45	7 20	10 43	St-Clément	»	7 16	9 31	1 31	»	7 39
Port-Boulet	»	8 20	9 57	1 15	5 01	7 30	10 49	Les Rosiers	»	7 24	9 41	1 38	»	7 46
Langeais	»	8 26	10 03	1 21	5 07	7 36	10 55	La Ménitrie	»	7 35	9 52	1 46	»	7 53
Tours	»	8 32	10 09	1 27	5 13	7 42	11 01	Angers	»	7 42	10 01	1 53	»	8 00

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 12 septembre 1887.

Certifié par l'imprimeur soussigné.